



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1191

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny - Vernaison - Charly

objet : Requalification du chemin des Flaches - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur : Monsieur Buna**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

**Séance publique du 17 décembre 2009****Délibération n° 2009-1191**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Irigny - Vernaison - Charly

objet : **Requalification du chemin des Flaches - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le chemin des Flaches relie Irigny (hameau de la Combe) à Vernaison et Charly par la zone agricole.

En bordure de terrains agricoles et desservant de rares habitations, ce chemin présente les caractéristiques d'une voie vicinale : fréquents rétrécissements, croisements difficiles et dangereux, accotements étroits et non aménagés, problèmes de visibilité, etc.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0455 en date du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de l'opération d'aménagement du chemin des Flaches à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014, dans le cadre de l'adaptation de l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité.

L'augmentation du trafic routier, les problématiques de sécurité routière et le développement des usages tels que la randonnée, la promenade imposent un réaménagement de cette voie de desserte en faveur des modes doux.

Compte tenu des premiers éléments de contexte, le projet de réaménagement devra proposer :

- un cheminement en site propre, parallèle à la voie existante et isolé de la circulation,
- un système de collecte, de stockage et de rejet au milieu naturel des eaux pluviales pour éviter le ruissellement des eaux dans les propriétés riveraines,
- un réaménagement de la chaussée existante et/ou sa réparation.

Le plan local d'urbanisme (PLU) prévoit l'élargissement de la voie à 10 mètres. Trente propriétés privées sont aujourd'hui concernées par un emplacement réservé. Une importante campagne d'acquisitions foncières devra précéder le lancement effectif des travaux.

Sur un plan technique, des incertitudes quant aux problématiques de déplacements, à la nature des sols et à la gestion des eaux pluviales subsistent. A ce stade, plusieurs solutions restent donc envisageables. De fait, il est nécessaire de lancer dans les meilleurs délais des études ainsi qu'une campagne d'acquisitions foncières.

Le montant de ces actions, objet de la présente demande d'autorisation de programme partielle, est estimé à 200 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est estimé à 2 000 000 € TTC

Le lancement des études techniques complémentaires et des études de conception permettra de lever ces incertitudes et d'établir un coût d'objectif global, affiné et optimisé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement d'études techniques complémentaires, de la phase de conception du projet et des procédures d'acquisition de l'emplacement réservé liées à l'élargissement et à l'aménagement du chemin des Flaches à Irigny.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C13 "Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement" sur l'opération n° 2089 pour un montant total de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine répartie selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € TTC en 2010,
- 50 000 € TTC en 2011,
- 25 000 € TTC en 2012,
- 25 000 € TTC en 2013,
- 25 000 € TTC en 2014,
- 25 000 € TTC en 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.**